

Annemasse Agglo et Genève : les enjeux transfrontaliers de cohésion sociale

Si certains considèrent la frontière franco-genevoise comme un territoire privilégié, elle est en réalité terre de contrastes où les enjeux de cohésion sociale se révèlent complexes. Alors que la création d'une agglomération franco-valdo-genevoise prend lentement forme depuis 2007¹, la dimension sociale de ce grand projet transfrontalier s'invite aujourd'hui dans les débats. Georges Deleaval, président d'Annemasse Agglomération (12 communes et près de 80 000 habitants), et Charles Beer, conseiller d'État de la république et du canton de Genève (454 000 habitants environ), chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, dépeignent chacun à leur manière la situation de ce territoire particulier et affirment leur volonté commune d'une agglomération transfrontalière solidaire.

Annemasse Agglo, à l'ombre du géant helvétique

Le Genevois haut-savoyard ressemble à un territoire où il fait bon vivre. Pourtant, si Genève constitue un indispensable moteur pour le développement économique du territoire, elle incarne aussi un implacable mécanisme de segmentation des populations autour des critères socio-économiques. Les conséquences de cet « effet frontière » s'éprouvent au quotidien pour certains habitants et pour les collectivités locales et leurs groupements qui doivent trouver les réponses en termes de logement, de transport, d'emploi, de spatialisation et d'équilibre du développement économique et humain.

Annemasse Agglo doit ainsi faire face à un mécanisme de double échelle de développement. Comme tous les autres territoires du Genevois français, elle doit se structurer et adopter des stratégies nouvelles pour exister face au voisin helvétique et travailler avec lui. Cette ambition se traduit d'abord par le rôle majeur joué par Annemasse Agglo dans la construction de l'Association régionale de coopération (ARC syndicat mixte) et le développement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Elle prend également forme par la concrétisation de projets structurants, notamment en matière de mobilité et en particulier de transports en commun avec la mise en service du CEVA (ligne ferroviaire reliant Genève à Annemasse et diffusant plus largement sur toute la Haute-Savoie), la prolongation de la ligne de tramway genevois ainsi que la mise en circulation de bus à haut niveau de service (BHNS). Dans le même temps, sur les bases de son schéma de cohérence territoriale (SCOT), Annemasse Agglo se dote des moyens pour répondre aux appels à projet et piloter des démarches qui allient

développement social et aménagement du territoire : projet urbain intégré dans le cadre du FEDER (Fonds européen de développement régional), ou convention de centralité dans le cadre du contrat de développement durable Rhône-Alpes. Par ailleurs, dotée des dispositifs propres à la politique de la ville, déployés à l'origine sous l'impulsion de la ville-centre en direction de la zone urbaine sensible du Perrier, l'agglomération annemassienne a su, ces dix dernières années, développer les réponses adaptées aux spécificités de son territoire.

Rebattre les cartes : pour un laboratoire du développement social transfrontalier

Paradoxalement, alors même que le devenir de la politique de la ville fait question en France, la nécessité de prendre en compte les enjeux de cohésion sociale dans le schéma de développement transfrontalier est aujourd'hui avérée. Elle incite les responsables politiques locaux à dépasser les découpages administratifs classiques pour recomposer un territoire de projet au sein d'un pôle franco-genevois qui constitue, de fait, la deuxième agglomération de Rhône-Alpes.

Par-delà les enjeux financiers, côté français, c'est bien la méthodologie et les synergies générées par la politique de la ville auxquelles les élus locaux restent attachés. Côté suisse, le canton de Genève exprime une véritable ambition en matière de politique de la ville.



- À partir d'une volonté partagée de traiter des problématiques semblables, mais également par le développement d'actions co-construites et défendues par les autorités locales suisses et françaises pour résoudre des difficultés spécifiques, le territoire transfrontalier peut mener une politique de cohésion sociale efficace et adaptée. Le territoire constituera ainsi un formidable laboratoire

d'expérimentation pour un développement social transfrontalier et une politique de la ville régénérée. ■

Georges Deleaval

1 - Signature de la première Charte d'engagement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Les quartiers populaires : enjeu prioritaire du canton de Genève

Comme le souligne le rapport Sueur sur l'avenir des villes², la métropolisation du monde, et des villes en particulier, est en marche. À l'horizon 2025, on comptera dans le monde 40 villes de plus de 10 millions d'habitants, 65% d'urbains, 1,5 milliard d'habitants dans les bidonvilles... La métropolisation est la conséquence de la mondialisation, du phénomène de dérégulation et des migrations qui l'accompagnent. En effet, croissance ne signifie pas forcément développement. Genève et sa région, parmi les principaux pôles de croissance en Europe, tant sur le plan économique que démographique, vit cette évolution de plein fouet à son échelle. Malgré une croissance économique importante, le canton de Genève voit, depuis une quinzaine d'années, les inégalités sociales se creuser (diminution des revenus d'une partie de la population des travailleurs, augmentation du taux de chômage, explosion des dépenses d'assistance publique, etc.) ; et des poches de précarité se sont formées dans certains quartiers du canton.

La politique de la ville à l'échelle genevoise est en marche

Convaincu de l'urgence de la situation, le gouvernement genevois a décidé, en début de législature en 2009, d'intervenir plus fortement afin d'enrayer la montée des inégalités et d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires. Une délégation du Conseil d'État a été mise sur pied. Elle a œuvré avec les communes, urbaines en particulier, à la rédaction d'un projet de loi destiné à jeter les bases d'une intervention systématique et coordonnée pour rétablir la qualité de la vie dans les quartiers populaires concernés en s'appuyant notamment sur la participation des habitants. Ce projet de loi « politique de cohésion sociale en milieu urbain » a été adopté par le gouvernement le 20 avril dernier et se trouve actuellement en discussion au parlement.

Il vient formaliser les démarches entreprises depuis 2006 avec la mise en place du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Sur quatre ans, l'ensemble des établissements scolaires concernés par une majorité de familles défavorisées (17 au total) a décidé d'adhérer de manière volontaire à ce réseau. Trois élèves de moins par classe

en moyenne, un éducateur par établissement ainsi qu'une adhésion des équipes d'enseignants pour une durée d'au moins trois ans sont les éléments de cette nouvelle politique publique qui fait l'objet d'évaluations régulières. Cette démarche a été soutenue par un plan d'actions à l'échelle des quartiers, placé sous l'égide du canton et de la commune.

De plus, la création en 2009 d'un centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), basé à l'université de Genève, permet de mieux cerner les inégalités liées à ces nouveaux phénomènes urbains et de cibler les quartiers populaires devenus à certains égards les « territoires oubliés de la République ».

Genève souhaite s'engager dans une véritable politique de la ville, synonyme d'une politique coordonnée dédiée à l'ensemble des quartiers des communes urbaines du canton formant une seule métropole. À ce titre, l'élaboration de projets communs avec les collectivités locales françaises (communes limitrophes inscrites dans la politique de la ville française, communauté d'agglomération, conseil général, conseil régional, État, etc.) sera à privilégier. À terme, ce projet pourra incarner, par l'alliance avec les communes françaises concernées, la dimension sociale du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

La mise en œuvre de la politique de la ville sera l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs des quartiers, la société civile, les populations, l'administration, le monde économique autour de la question des inégalités sociales pour un mieux-vivre ensemble. Il s'agit là d'un enjeu majeur de cohésion sociale pour nos quartiers. Cela passe nécessairement par une mixité sociale qui permet d'envisager la ville comme lieu de partage et de brassage, la ville comme lieu d'urbanité.

Pour le sénateur Jean-Pierre Sueur : « Les villes du monde sont aussi riches d'atouts, de solutions, d'innovations, de considérables forces de création. » Il nous reste donc à inventer la ville de demain. La politique de la ville doit y contribuer. ■

Charles Beer

2 - Rapport de la délégation sénatoriale à la prospective « Villes du futur, futur des villes. Quel avenir pour les villes du monde ? », 9 juin 2011.